# MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CENTRE ARTISTIQUE ET CULTUREL FRANCOIS MITTERRAND

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, rappelle au Conseil Municipal qu'un règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand a été adopté par délibération du 1<sup>er</sup> Juillet 2014 et modifié par délibération du 22 Septembre 2016.

Le règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand nécessite quelques modifications, notamment l'ajout dans les différents chapitres du règlement intérieur, de l'entité « Ecole Municipale de Théâtre », en complément des Ecoles Municipales des Arts Visuels, Musique et Danse, en raison de la mise en place d'une Ecole Municipale de Théâtre à partir de la rentrée scolaire 2024-2025.

Il est également ajouté dans l'<u>article 1-2-3 Dossier d'inscription</u> que dans le dossier d'inscription, une photo est à fournir et il est enlevé l'obligation d'un certificat médical pour l'Ecole Municipale de Danse et les Ateliers de Sensibilisation.

Des modifications sont également apportés dans l'article 1-2-4 qui concerne les tarifs. Il est ajouté que : Les seules modalités de remboursement de l'inscription sont : l'impossibilité pour l'élève de suivre le cours en raison de son planning scolaire ou périscolaire (à signaler par courrier dès le second cours sous peine de ne pouvoir se faire rembourser), et l'annulation d'un stage en raison de l'absence de l'encadrant.

Un élément est ajouté dans <u>l'article 2-5</u>: avertissement et renvoi d'un élève: Il est attendu que tout élève adopte un comportement respectueux et adapté aux règles du vivre ensemble afin d'éviter un avertissement ou un renvoi définitif par l'équipe de direction et les professeurs sans remboursement des frais d'inscription.

Egalement ajouté, un <u>article 3-8</u> mentionnant l'assurance « Responsabilité Civile » souscrite par la Ville.

<u>Un article 4-4</u>: « Ecole de Théâtre » est ajouté : Les cours de théâtre ne nécessitent pas de matériel spécifique en dehors d'une tenue confortable pour les répétitions et d'éventuelles consignes de tenues vestimentaires pour les répétitions et représentations. Du matériel de récupération pour les accessoires, les décors, les costumes, pourra être sollicité, dans la mesure des possibilités des élèves.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur du Centre Artistique et Culturel François Mitterrand.

La Commission Extra-Municipale « Culture » a émis un avis favorable à l'unanimité.

## République Française Département du Nord Ville de GRAVELINES

#### **EXTRAIT**

# du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la ville de GRAVELINES Arrondissement de Dunkerque Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 20 Juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 33

**SEANCE DU 26 JUIN 2024 - 18h00** 

Président :

Monsieur Bertrand RINGOT

Maire

Secrétaire:

Madame Christelle DENEUVILLE

Conseillère Municipale

## Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC à partir de 18h30, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

#### **Absents Excusés:**

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame SALA jusqu'à 18h30,

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,

Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,

Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur CANOEN,

Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,

Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,

Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame RIOT,

Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,

Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

### Démissionnaires:

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal. Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal. Le Conseil Municipal,

- Ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve ce nouveau règlement intérieur ;
- ADOPTE A L'UNANIMITE.

FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 JUIN 2024 POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire de Séance,

Le MAIRE,

Christelle DENEUVILLE

Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 2 8 JUN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 2 8 JUN 2024